



Approvisionnement en carburant des stations-service : parution de l'arrêté autorisant la circulation des poids lourds concernes les weekend et jours fériés

A la suite de l'annonce faite par le Premier ministre mercredi lors des questions au Gouvernement, l'arrêté visant à prévenir les risques de rupture localisée d'approvisionnement en carburant est paru au Journal officiel. En vigueur jusqu'au 11 mai inclus, cet arrêté autorise la circulation des poids lourds de transport de carburant à destination des stations-service durant les weekends et jours fériés.

Dans le contexte du conflit au Moyen-Orient, afin de garantir la continuité d'approvisionnement en carburant depuis les dépôts pétroliers jusqu'au consommateur final, le Gouvernement a décidé de lever, à titre exceptionnel, les restrictions de circulation applicables aux poids lourds de plus de 7,5 tonnes, en vigueur les week-ends et jours fériés.

En temps normal, seules les livraisons de carburant à destination des stations-service situées sur les autoroutes, les routes à accès réglementé, ainsi que les aéroports et les ports maritimes et fluviaux, bénéficient d'une dérogation à l'interdiction de circuler des poids lourds les dimanches et jours fériés.

Grâce à l'arrêté publié ce jour au Journal officiel, jusqu'au 11 mai inclus, en tant que besoin, les livraisons de carburant seront ainsi autorisées :

- Pour les stations-service de l'ensemble du territoire national ;
- les dimanches et jours fériés, ainsi que leurs veilles et lendemains.